



REÇU
Par Alf Christian, 14:33, 28/01/2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 28 janvier 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au Règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé** au sujet des **candidats à la vaccination Covid-19 qui n'ont pas donné suite à leur invitation.**

Selon les informations disponibles, seulement 48% des personnes invitées à prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre le COVID-19 auraient honoré cette invitation.

Dans son avis du 21 janvier 2021 relatif à la priorisation des personnes à vacciner contre le COVID-19, la Commission Nationale d'Ethique note, dans son exposé relatif aux listes d'attente et aux personnes qui n'auraient pas honoré leur première invitation : « D'après la C.N.E., il n'y a pas lieu d'imposer une période d'attente lorsqu'aucun rendez-vous n'avait été pris. Il est primordial que, dès lors qu'une personne est encline à se faire vacciner, elle puisse le faire à un moment aussi rapproché que possible de son invitation initiale. Les raisons de son inclusion initiale dans une phase donnée n'auront, en effet, probablement pas changé entre-temps, et les objectifs cités plus haut non plus. »

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Quelles sont les causes, selon l'analyse du Ministère de la Santé, de ce taux de non-réponse élevé ? Est-ce qu'une analyse profonde pour trouver les raisons de ce taux de non-réponse élevé est prévue, en vue d'adapter la procédure d'invitation et de prise de rendez-vous ?**
2. **Madame la Ministre compte-t-elle suivre la recommandation de la Commission Nationale d'Ethique et faire parvenir une deuxième invitation aux personnes n'ayant pas répondu à la première ?**
3. **Dans l'affirmative, endéans quels délais les candidats peuvent-ils s'attendre à une nouvelle invitation ?**
4. **Selon certains témoignages qui me sont parvenus, des candidats n'auraient pas reconnu l'invitation pour ce qu'elle est, en cause de son apparence très formelle et très semblable à celle des invitations au LST. Madame la Ministre n'estime-t-elle pas qu'une présentation visuelle de la lettre d'invitation plus « accrocheuse » complétée par un envoi recommandé réduiraient le risque que l'invitation n'est pas perçue pour ce qu'elle représente ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc HANSEN
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: CARRILHO CARDOSO Patrick
Tel: 247 85512
Email: patrick.carrilhocardoso@ms.etat.lu

REÇU
Par Aiff Christian, 18:53, 01/03/2021

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 1er mars 2021

Réf. : 836xf11d2

Concerne: Question parlementaire n° 3525 du 28 janvier 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 3525 du 28 janvier 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen concernant la « campagne de vaccination ».

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.



Paulette Lenert
Ministre de la Santé



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 3525 du 28 janvier 2021 de Monsieur le Député Marc Hansen concernant la « campagne de vaccination ».

1. *Quelles sont les causes, selon l'analyse du Ministère de la Santé, de ce taux de non-réponse élevé ? Est-ce qu'une analyse profonde pour trouver les raisons de ce taux de non-réponse élevé est prévue, en vue d'adapter la procédure d'invitation et de prise de rendez-vous ?*

Actuellement, les causes de ce taux de non-réponse ne sont pas encore connues. Cependant, des discussions sont en cours avec les différentes structures de soins afin de sensibiliser davantage les personnes afin de se faire vacciner. Parallèlement, une offre permettant au personnel de ces structures de se faire vacciner directement sur leur lieu de travail a également été mise en place.

2. *Madame la Ministre compte-t-elle suivre la recommandation de la Commission Nationale d'Éthique et faire parvenir une deuxième invitation aux personnes n'ayant pas répondu à la première ?*

Les personnes qui ont été invitées à se faire vacciner dans la 1ère phase de la campagne de vaccination contre la COVID-19 et qui n'ont pas pris de rendez-vous dans la période afférente, auront la possibilité de se faire vacciner dans un Centre de vaccination lors d'une période ultérieure et plus précisément après la clôture de la 2e phase de vaccination. À cette fin, les personnes concernées et désireuses de se faire vacciner, peuvent s'inscrire à partir du 1er mars et jusqu'au 8 mars sur une liste d'attente, via le lien: guichet.lu/vaccination-personnel-sante. Elles recevront le moment venu une nouvelle invitation. Cette décision du Gouvernement, en ligne avec l'avis de la Commission nationale d'éthique, vise à proposer à toutes les personnes qui n'ont pas pu honorer leur premier rendez-vous, la chance de pouvoir être invité à un rendez-vous ultérieur.

3. *Dans l'affirmative, endéans quels délais les candidats peuvent-ils s'attendre à une nouvelle invitation ?*

voir réponse sous la première question.

4. *Selon certains témoignages qui me sont parvenus, des candidats n'auraient pas reconnu l'invitation pour ce qu'elle est, en cause de son apparence très formelle et très semblable à celle des invitations au LST. Madame la Ministre n'estime-t-elle pas qu'une présentation visuelle de la lettre d'invitation plus « accrocheuse » complétée par un envoi recommandé réduirait le risque que l'invitation n'est pas perçue pour ce qu'elle représente ?*

Le visuel des enveloppes envoyées dans le cadre des invitations à la vaccination a été retravaillé pour éviter justement ce risque de confusion.